Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h04
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_107-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h04
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_107-DE

Délibération 2021-107

07 - ZONE D'ACTIVITES NORD - CESSION DU TERRAIN CADASTRE SECTION ZC 85 ET BI 160 SIS 17 RUE JEAN MONNET A LA SCI LEOS – DEFINITION DES CONDITIONS – AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES.

La SCI LEOS, dont le siège social est situé 42 rue Charles de Gaulle à VIRY-NOUREUIL nous a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles ZC 85 et BI 160 d'une contenance respective de 860 m2 et 2 082 m2, situées en zone d'activités Nord, 17 rue Jean Monnet, en vue d'y aménager une unité proposant des services d'installation, de maintenance et de dépannage d'équipements utilisant les principes de la thermodynamique des fluides (climatisation, chauffage par pompe à chaleur…).

La cession de cette parcelle figurée en bleu sur le plan joint interviendrait au prix principal de 9,15 € le m², frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Vu l'évaluation de la direction départementale des finances publiques de l'Oise - service des domaines,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder, au profit de la SCI LEOS, dont le siège social est situé 42 rue Charles de Gaulle à VIRY-NOUREUIL, les parcelles ZC 85 et BI 160 d'une contenance respective de 860 m2 et 2 082 m2, situées en zone d'activités Nord, 17 rue Jean Monnet, moyennant le prix de 9,15 € le m², frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- Confie la rédaction de l'acte à Maître BAUDRILLARD Christelle, notaire à CHAUNY,
- Autorise Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.
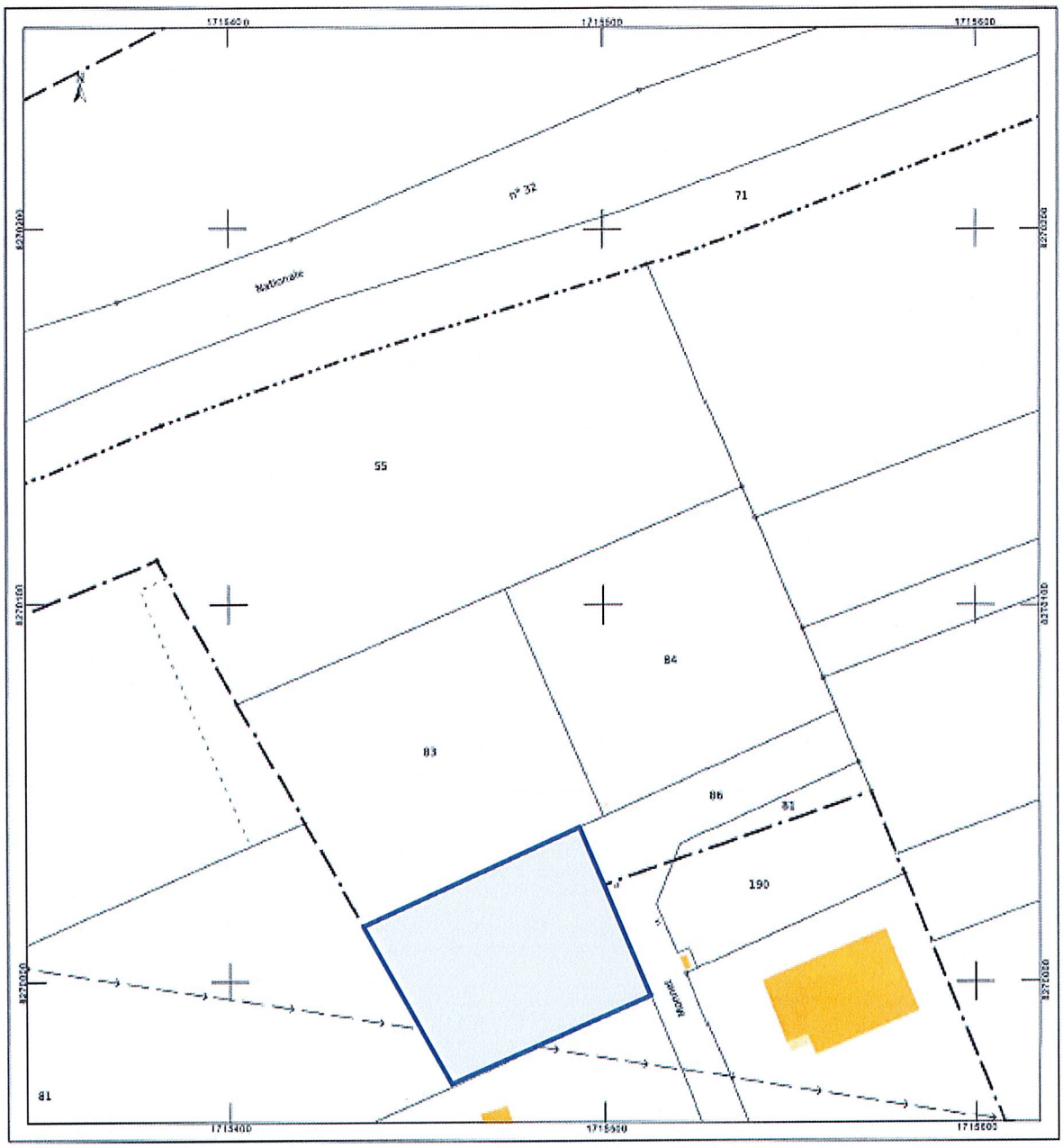
Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h04
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_107-DE